

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD LE GALL

juillet-2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le projet d'établissement.	3 mois	Relevé de conclusion du CVS
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevés de conclusion du CVS
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_04	Revoir le règlement de fonctionnement et le compléter avec les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-35 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_05	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur

Remarques_03,04, 05	3-Gestion des risques	Prescription_06	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisant la mise en place du dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS. - Finalisant la mise en place du dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations formalisé et opérationnel prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS. - Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ». 	12 mois	Dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel Dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel Plan de formation réalisé 2024	Procédure validée pour le recueil, le traitement et l'analyse des évènements indésirables Procédure validée pour le recueil, le traitement et l'analyse des réclamations des résidents et des familles Formations réalisées 2024 et plan de formation prévisionnel 2025
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».			
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Engager l'IDE positionnée sur des missions d'IDEC dans un parcours de formation requis à ses fonctions.			